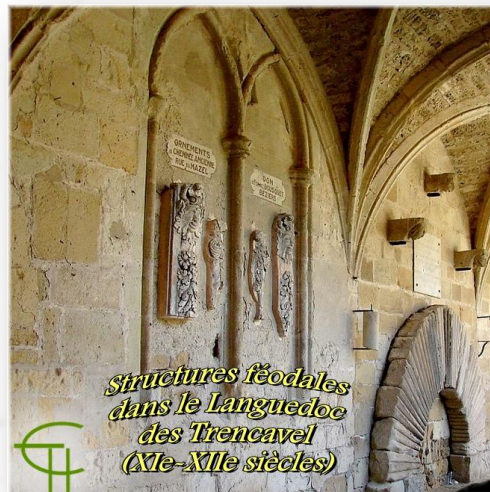


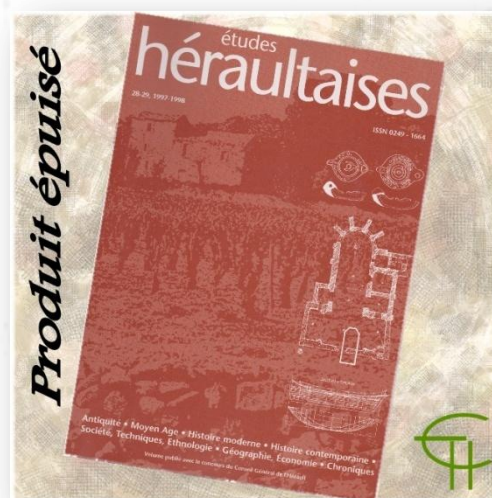
**Article : Structures féodales dans le Languedoc des Trencavel  
(XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)**



Auteur (s) : .....Hélène DÉBAX

Nombre de pages : ..... 2

Année de parution : 1998



# Structures féodales dans le Languedoc des Trencavel (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)

Hélène DÉBAX \*

*Bien qu'inscrite dans un cadre régional, la thèse du doctorat d'histoire que nous venons de soutenir<sup>1</sup> a pour objet non pas une histoire du Midi médiéval, mais une recherche sur les structures féodales, sur les relations de pouvoir internes à la classe nobiliaire languedocienne. Pour mener cette étude ci bien, nous avons redécouvert et exploité une source inédite, le cartulaire des Trencavel<sup>2</sup>.*

Ces derniers étaient, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, vicomtes d'Albi, Nîmes, puis Béziers, Agde, Carcassonne et Razès. Vers 1186-1188, le vicomte Roger II avait fait rédiger un cartulaire qui est conservé<sup>3</sup> et qui contient 584 actes échelonnés de l'an mil à la croisade albigeoise. Cette source principale a été complétée par d'autres archives laïques, en particulier par une centaine d'originaux issus du Trésor des Chartes<sup>4</sup> : le corpus final s'élève donc à plus de sept cents textes.

Ces textes se sont révélés correspondre parfaitement au but que nous nous étions fixés : étudier la société féodale. Il s'agit en effet tout d'abord de sources laïques, exemptes donc d'un certain nombre de biais que les sources exclusivement ecclésiastiques étudiées auparavant avaient pu introduire dans l'analyse de la féodalité. De plus, le vicomte Roger II n'a fait recopier dans son grand livre que des textes de nature féodale. La typologie de ces actes en fait donc une source de premier ordre sur la société laïque et ses rouages (282 serments féodaux, 40 sécurités, 82 inféodations, 55 accords, essentiellement des règlements de conflits entre puissances féodales). En retour, le cartulaire nous a imposé un certain nombre de choix : tout d'abord celui d'une zone d'étude assez vaste, les six vicomtés. Mais surtout, il est apparu que les problèmes qui touchent à la seigneurie foncière ne pouvaient être abordés le cartulaire est muet sur tout ce qui concerne les rapports entre seigneurs et paysans.

D'une façon qui peut paraître quelque peu paradoxale, car le Midi a longtemps été décrit comme rebelle à la féodalité, ces textes languedociens ont beaucoup à livrer, sur la féodalité méridionale bien entendu, mais également pour une définition globale de la société féodale. A l'encontre d'un certain nombre d'études récentes, ils permettent de réinsérer l'institution du fief au cœur de cette société. Notre recherche a donc porté sur les liens tissés entre les vicomtes et la haute aristocratie languedocienne des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Comment ces vicomtes ont-ils contrôlé leurs immenses territoires ? Comment s'étaient-ils attachés les « barons de la terre » ? Ceux-ci étaient-ils leurs vassaux ? Quels sont la place et le rôle du fief ?

La thèse se présente sous la forme de trois volumes. Le premier est consacré à une présentation de l'histoire politique du

Languedoc du milieu du X<sup>e</sup> au début du XIII<sup>e</sup> siècle. En l'absence d'une histoire régionale récente et à cause de rectifications imposées par des éléments nouveaux issus du cartulaire, beaucoup était à réécrire. Cette première partie est divisée en trois chapitres ordonnés chronologiquement, s'intéressant d'abord à une période allant du X<sup>e</sup> au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, puis aux années 1060-1070 et à la vente des comtés, et enfin à un grand XII<sup>e</sup> siècle qui va des années 1080 à 1209. Le second tome comprend cinq chapitres qui constituent le cœur de notre propos : les trois premiers s'articulent autour de l'analyse des serments (des serments de fidélité, des serments féodaux, des serments féodovassaliques), le suivant traite de la violence et du règlement des conflits, le dernier analyse la principauté et le pouvoir des Trencavel. Enfin, le fascicule qui constitue le troisième tome rassemble diverses annexes<sup>5</sup> et un index.

Les Trencavel sont d'anciens lieutenants des comtes de Toulouse, installés au X<sup>e</sup> siècle en Albigeois avec le titre de vicomtes. Ils sont aussi dès les origines possessionnés en Nîmois. Dans l'évolution profonde que connut la société à la fin du X<sup>e</sup> et au début du XI<sup>e</sup> siècle, ils parvinrent à gagner une indépendance de plus en plus affirmée. La nature des textes qui nous sont conservés ne permet cependant pas de saisir la transition : dès les premiers serments, prêtés à un vicomte Aton qui mourut vers 1030, on se situe dans l'âge féodal. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les Trencavel peuvent être comptés parmi la plus haute aristocratie du Midi : ils ont acquis par mariage Béziers, Agde, Carcassonne et Razès. Les textes qui constituent le dossier de la « vente » des comtés de Carcassonne et Razès au comte de Barcelone, vers 1060-1070, montrent, à une relecture attentive, qu'il s'agit en fait d'une reprise en fief monnayée. Cette cession semble avoir fait la fortune des Trencavel au XII<sup>e</sup> siècle : elle leur a permis de se poser comme les principaux héritiers des comtes de Carcassonne dont la lignée directe s'éteint vers 1060, et de s'imposer aux autres branches annexes qui revendiquaient aussi l'héritage, en particulier aux comtes de Faix. Toute l'histoire du XII<sup>e</sup> siècle est ensuite marquée par la grande guerre méridionale entre Toulouse et Barcelone. Les Trencavel y ont joué un étonnant jeu de balance entre les deux

\* Maître de conférences en histoire médiévale, Université de Toulouse II-Le Mirail.

1. La soutenance a eu lieu le 7 janvier 1997, à l'université Toulouse II-Le Mirail, devant un jury composé de Michel Zimmermann (professeur à l'université de Versailles, président), Jean-Louis Biget (professeur à l'ENS Fontenay-Saint-Cloud, rapporteur), Claudie Amado (CNRS), Maurice Berthe (professeur à l'université Toulouse II- Le Mirail) et Pierre Bonnassie (professeur à l'université Toulouse II- Le Mirail, directeur).

2. Sur le cartulaire lui-même et ses aspects formels, voir H. Debax, « Le Cartulaire des Trencavel (*Liber Instrumentorum Vicecomitalium*) », *Les cartulaires*,

Mémoires et Documents de l'École des Chartes, Paris, 1993, p. 291-299.

3. Il appartient aujourd'hui à la Société archéologique de Montpellier ; un microfilm en est déposé aux Archives départementales de l'Hérault, un autre aux Archives départementales de l'Aude.

4. Par l'intermédiaire des comtes de Toulouse, les Capétiens ont en effet récupéré et intégré au Trésor des Chartes (aujourd'hui aux Archives nationales) des épaves du chartrier des vicomtes de Nîmes.

5. Des tables de concordance entre les actes du cartulaire, les textes édités dans *l'Histoire générale de Languedoc* et la collection de Doat de la Bibliothèque nationale ; un dossier de cartes ; un dossier de généalogies.

... camps, manœuvre qui leur a permis de préserver une certaine autonomie. Malgré les impressions de reniements et ralliements que donne cette histoire quelque peu chaotique, une constante peut être décelée : les Trencavel, jusqu'à l'union Aragon-Barcelone, ont tenté de trouver en Aragon un contrepoids, une sorte de troisième voie à côté du choix impossible entre leurs deux seigneurs potentiels, Toulouse pour Albi, Nîmes, Béziers et Agde, et Barcelone pour Carcassonne et Razès.

Cette société méridionale, qui est apparue fortement féodalisée, est dominée par l'omniprésence d'un rite, d'une structure d'engagement le serment. Les textes bruts de serment constituent plus de la moitié du corpus, mais des serments apparaissent aussi dans presque tous les autres types d'actes. Le serment est omniprésent et polysémique, il envahit toutes les pratiques sociales. Devant une forme et un usage aussi centraux et dispersés, il a donc fallu trancher, décomposer peut-être un peu artificiellement, pour en comprendre les différentes facettes, pour ne pas se heurter à l'hermétisme quasiment poétique des textes de serment. Ces derniers se répartissent en deux catégories. La sécurité est une promesse, bien souvent réciproque, entre deux personnages qui appartiennent fréquemment à la plus haute aristocratie régionale. Elle a pour but d'assurer la vie et les biens du bénéficiaire le prestataire du serment s'engage à ne pas y attenter, au nom de sa parole, de sa foi. Certaines de ces sécurités viennent cependant en introduction de serments d'un deuxième type. Après avoir assuré qu'il ne toucherait ni à la vie ni aux biens de son seigneur, le vassal fait une promesse pour un château. La seconde catégorie, de très loin la plus fréquente, est donc un serment centré sur le *castrum*, que le fidèle jure de ne pas enlever à son seigneur ; il s'engage à ne pas lui interdire l'entrée de ce château, à le remettre en son pouvoir à toute semonce, à l'aider si celui-ci était pris. Ces engagements sont faits au nom de la fidélité due, une fidélité à laquelle la foi donne son contenu. Un rituel spécifique entoure cette prestation, dont les caractéristiques essentielles sont l'interpellation, l'énoncé des identités spécifiées par le nom des mères, le serrement des mains droites, la caution de choses sacrées, reliques ou livres saints. Ce serment est le cadre général de l'entrée en dépendance dans le Languedoc des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

Il est centré sur un *castrum* qui fait l'objet de très nombreuses formules. Ce château, qu'on jure et qu'on promet de rendre, n'est en fait que le symbole physique de la notion juridique de fief. Le fief est omniprésent dans le cartulaire quand la typologie des actes se fait plus variée, au XII<sup>e</sup> siècle, et en particulier dans les reprises en fief, qui sont la forme la plus fréquente de la soumission des hommes et de la reconnaissance de l'autorité supérieure du vicomte. Celles-ci, quand toutes les étapes en sont formulées, sont constituées d'une donation du château en alleu, d'une restitution en fief et d'un serment. Mais les actes qui portent sur des parts de château et les serments multiples et contemporains pour un même château montrent que le *castrum* des serments est le référent à la fois réel et fictif des liens d'homme à homme, une sorte d'unité de compte de la fidélité. Ce fief-château permet de construire des hiérarchies de pouvoir. Ainsi, un droit des fiefs, tacite mais réel, se fait jour au fil des inféodations et des jugements. Il connaît l'hérédité dès les origines, les droits de mutation en cas d'aliénation, la commise pour infraction aux engagements, pour forfait. Cependant, la notion de fief envahit au XII<sup>e</sup> siècle les catégories juridiques au point d'en venir à désigner toute détention médiante d'un bien. C'est alors que l'aristocratie invente le fief honorable pour bien distinguer ses châteaux des tenures roturières.

Le fief languedocien associe consciemment l'élément réel et l'élément personnel, ainsi que la présence de la commise a déjà permis de l'entrevoir. Si le mot « vassal » n'apparaît pas dans les sources, ou si peu, c'est que d'autres termes ont été choisis pour désigner cette relation vassalique : *homo*, *miles*, plus rarement

*fidelis*. Les prestataires de serment s'engagent explicitement à l'aide et au conseil : aide militaire et chevauchée, assistance aux plaids et promesse d'albergue. En contrepartie, le seigneur, *senior* ou *dominus*, promet aussi aide et conseil appui en justice, protection et soutien armé. Dans le contexte méridional, l'hommage, qui est connu et pratiqué dès le XI<sup>e</sup> siècle, semble ne jouer qu'un rôle accessoire. Le serment féodal, qui impliquait déjà un rituel complexe et qui était beaucoup plus souple pour définir les termes des engagements, suffisait pour instituer le lien d'homme à homme. Dans ce cadre, la place de l'hommage semble avoir été surdéterminée par l'historiographie. Les Languedociens ont également cherché et trouvé des solutions propres pour résoudre le problème posé par la multiplicité des fidélités. La ligesse paraît inconnue, mais son rôle est tenu par les réserves de fidélité dans les serments. La vassalité existe donc, comprise comme le lien entre un élément réel, le fief-château, et un élément personnel, les engagements réciproques exprimés dans les inféodations et serments.

De tous ces liens, entrecroisés entre seigneurs et vassaux comme entre coseigneurs, ont inévitablement surgi de nombreuses controverses. Loin de sombrer dans l'anarchie, comme les multiples conflits pourraient le faire accroire, cette société connaît des modes de règlement des litiges : on ne s'en remet pas aux décisions d'une cour souveraine, mais des compromis sont négociés entre les parties, avec ou sans l'aide de médiateurs-arbitres. Le rôle qu'exercent ces derniers permet de distinguer entre les accords bilatéraux simples, établis de gré à gré, les médiations où, en vertu de leur autorité morale ou réelle, ils suggèrent des solutions, et les arbitrages où des parties en conflit s'en remettent à leur décision. Ces règlements révèlent une procédure somme toute stable et constituée de plusieurs temps rencontre préalable, fourniture de cautions et pleiges, choix des arbitres le cas échéant, recherche des preuves, énoncé du compromis, institution de garanties. La preuve, dans la majorité des occurrences, est administrée par des témoignages ; quand ceux-ci sont discordants, on recherche des textes. Le duel paraît en revanche tomber très tôt en désuétude : mentionné régulièrement au XI<sup>e</sup> siècle, surtout dans des clauses de serment, il n'y est plus fait allusion à partir du début du XII<sup>e</sup> siècle. Dans toutes ces procédures judiciaires, on fait appel à chaque pas à la force de l'engagement créé par le serment, pour assurer la vérité des témoignages, pour se purger d'une accusation, pour garantir l'exécution des termes du compromis.

Si le cartulaire des Trencavel permet de bien saisir comment s'est développée et construite la féodalité en Languedoc, il est paradoxalement bien silencieux sur les arcanes du pouvoir des vicomtes au-delà des chaînes vassaliques. Leur titulature a fluctué, au gré de stratégies changeantes : ils n'ont jamais systématiquement repris la liste de leurs vicomtés. Leur pouvoir s'est affermi et précisé, entre un XI<sup>e</sup> siècle pré-grégorien où se mêlaient honneurs laïques et ecclésiastiques, aux mains d'évêques et de vicomtes qui agissaient de conserve, et un XII<sup>e</sup> siècle où émerge le chef d'une lignée féodale. Ils n'ont cependant jamais su constituer un territoire homogène, sous l'égide d'une vicomté unique. Ils ont certes réactivé au XII<sup>e</sup> siècle un certain nombre d'anciens droits régaliens, ils ont créé des instances judiciaires, ils se sont entourés d'une cour de vassaux et d'officiers, mais jamais ils n'ont imposé le caractère public de toute fortification. Ils n'ont eu qu'un contrôle médiatisé, le plus souvent sans lien direct avec la multitude des castlans, *a fortiori* des paysans. Un *incastellamento* précoce et une parcellisation antérieure du pouvoir banal ont sans doute empêché les vicomtes de s'imposer radicalement. Le Languedoc apparaît néanmoins comme une société profondément féodalisée, où les relations s'instituent sur la base de la fidélité, du fief, de l'aide et du conseil, où les litiges inévitables connaissent des procédures complexes de règlement, où le pouvoir des vicomtes était incontestable : il ne leur a peut-être manqué qu'un peu de temps pour construire une véritable principauté.

Année de parution : 1998

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1997-1998 n° 28-29



### **HISTOIRE ANCIENNE ET MÉDIÉVALE :**

*Jacques GASCOU*, Deux inscriptions gallo-romaines des environs de Montpellier provenant de Saint-Georges-d'Orques et de Fabrègues (Hérault) ;

*Stéphane MAUNE*, La céramique commune réductrice tardive du Languedoc occidental (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. après J.C.) ;

*Gérard ALZIEU*, Un épisode oublié de l'histoire de Saint-Martin-de Londres, la démolition de la tour construite contre l'église (1247) ;

*Elizabeth DABROWSKA*, La nécropole abbatiale à Saint-Guilhem-le-Désert, état des questions ;

*Donatella NEBBIA-DALLA GUARDA*, Une visite de Guillaume des Deux-Vierges abbé de Saint-Guilhem-le-Désert à Saint-Pierre de Sauve (Gard) du 24 au 27 décembre 1250 ;

*J. A. DERENS*, Villes en prière, les consulats languedociens à la fin du Moyen Age.

### **HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE :**

*Yves RICARD*, Étude chronologique du canal de Lunel ;

*Nadia MARGOUM*, Bibliographie de recherche sur les protestants du Midi (ouvrages publiés de 1985 à 1995) ;

*Honoré BERNARD*, D'Aniane à Brantôme, à propos des plans conservés aux Archives nationales ;

*Sylvain OLIVIER*, L'occupation du sol à Salasc d'après les documents fiscaux d'époque moderne ;

*Bruno JAUDON*, Tressan de 1770 à 1826 : le demi-siècle du changement agricole ;

*Agnès PARMENTIER*, Sources concernant l'Hérault dans les fonds du ministère de l'Intérieur conservés aux Archives nationales ;

*Danièle POUBLAN*, L'enquête postale de 1847, repérer des hameaux ou compter des lettres ? ;

*Philippe SOUTOU*, L'architecte montpelliérain Pierre Arribat (1823-1905) ;

*Georges VIDAL*, La commission départementale pour le reboisement de l'Hérault.

### **SOCIÉTÉ, TECHNIQUES, ETHNOLOGIE :**

*Gérard BOUDET*, Les salins de Sète ou l'esprit d'entreprise au XVIII<sup>e</sup> siècle ;

*Anne-Marie DENHEZ*, La photographie à Montpellier à ses débuts ;

*J.-Pierre BESOMBES-VAILHE*, Quartier identitaire et « frontières naturelles » : Le Plan Cabanes à Montpellier ;

*Patrice PIACENZA*, Une oasis dans la ville : le Plan Cabanes à Montpellier, douze photographies ;

*Brigitte POLI*, Les cuisines de l'Hérault, pratiques alimentaires et culinaires dans le Languedoc oriental.

### **LANGUES ET LITTÉRATURE RÉGIONALE, TOPONYMIE :**

*Sophie MICELI*, Voltaire et ses correspondants languedociens ;

*Bernard UCLA*, Une montagne imaginaire : le Larzac granitique de Ferdinand Fabre dans le Chevrier ;

*Michaël PAKENHAM*, Louis-Xavier de Ricard et Verlainne (avec une lettre inédite de Ricard) ;

*Jean FOURIÉ*, La maintenance félibréenne du Languedoc, présentation historique ;

*André SOUTOU*, Le Cartulaire d'Aniane, compléments aux lectures, localisations, matières.

### **CHRONIQUES, NOTES, INFORMATIONS :**

*Jean NOUGARET*, Archéologie médiévale, histoire de l'Art, Bibliographie (1994-1998) ;

*Jean-Claude HÉLAS*, Morphogénèse du village médiéval, IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles ;

*Hélène DEBAX*, Structures féodales dans le Languedoc des Trencavel (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) ;

*Jean-Claude RICHARD :*

- Jean Moulin (1899-1943) : une année d'études et de célébration / Le notaire et son roi, Étienne Borrelly (1633-1718) : de Nîmes (Gard) à Ceyras (Hérault), en 1693 / Mémoires de la montagne du Haut-Languedoc Héraultais : une collection de seize monographies / Patrimoine mondial de l'Unesco : l'Hérault à l'honneur à travers les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et Saint-

Guilhem-le-Désert / Lydie de Ricard et sa sœur Jeanne Wilson ont rejoint le cénotaphe de Louis-Xavier de Ricard / Société de musicologie de Languedoc / Henri Bésiné, peintre montpelliérain, 1889-1976 / Paysages et noms de lieux de Saint-Guilhem-le-Désert / Une thèse sur Montpellier à l'époque moderne / Avis de recherche : Casanova et autres / La Résistance vue du côté des combattants / Paul Valéry (1871-1945) à Montpellier / Société d'études historiques et scientifiques de Sète et sa région / Un conservateur des eaux et forêts : Jean Prioton (1898-1985) / Musée de l'Éphèbe, archéologie sous-marine et subaquatique, Agde / Les enceintes des Alpes-Maritimes de Georges Brétaudeau / Les chanoines de Saint-Ruf / Les 150 ans de l'enseignement agricole (2 octobre 1998-11 mai 1999) / Protection des œuvres littéraires : La nouvelle législation / Nouvelles éditions de cartulaires : chapitre d'Agde et prieuré de Saint-Gilles / Cent ans d'érudition d Montpellier (1830-1930) / L'Hérault à pied du haut Languedoc aux portes d Montpellier, 40 promenades et randonnées / Pays cathare magazine / Les orgues de Clermont-l'Hérault / Histoire de la Gaule, histoire des Gaules / L'enseigne de Pèlerinage de Guillaume d'Orange redécouverte ! / Le musée Fabre de Montpellier et ses expositions / Des annales de littérature occitane au nouveau C.I.R.D.O.C. de Béziers / Alpes de Lumière : connaître et faire aimer son pays ; Résistances en Cévennes / Collections parisiennes / Congrès et journées d'étude des archives de France / Revue archéologique de Narbonne - Vient de paraître : tome 31/1998 / Les « mauristophiles » / Dom Bernard de Montfaucon (1655-1741), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur / Les céramiques d'Uzès / L'Orb et l'Hérault, fleuves méditerranéens / Dom Jean Becquet et les études grandmontaines / Le retour de Ferdinand Fabre / D'un micocoulier à l'autre / Lunel ses juifs et sa grande école / Les hommes, les garrigues, les sociétés traditionnelles / Récit sur la résistance / 1848, l'esclavage et la Réunion / 1894-1908 Le Roussillon à l'origine de l'art moderne - Gauguin à la fondation Pierre Gianadda / Napoléon Peyra : Cathares et camisards / Les apophthegmata de Conrad Lycosthenes.

*Jean-Claude RICHARD et Michel ADGE :*

- Le « Château Laurens » d'Agde et l'occupation allemande de 1942-1944.

*Alice ANTHOËNE :*

- Léon Alègre (1813-1884).

*P.A. CLÉMENT :*

- L'itinéraire du pape Urbain II de Millau à Nîmes en 1095 ?

*Laure CREISSAC :*

- Les justiciables et la justice criminelle de la seigneurie de Montpeyroux de 1664 à 1790.

*Astrid HUSER :*

- Le château de Baulx, commune de Saint-Jean-de-Buèges.

*Suzanne DIFFRE :*

- Une manufacture royale : Villeneuve 1674-1954.

*Sabié AZEMA :*

- P. Azéma : Charradissas occitanas sus Radio-Montpellier, 1927-1956.

*L'Archéologue n° 37 - août-septembre 1998, p. 47, à partir des informations données par G. BARRUOL*

- Une des premières églises languedociennes.

*F. MAILLOL-GÉGOT :*

- Lieux de culte catholiques dans le diocèse de Béziers à l'époque moderne.

*Laurent FEDI :*

- Charles Renouvier (Montpellier 1815-Prades 1903), théoricien de la connaissance.

*Stéphane GIOCANT :*

- Actualité historiographique de Charles Maurras.

*Christian JACQUELIN :*

- Le Bistrot des Ethnologues de Montpellier.

*Pierre MAZIER :*

- Chantiers de Jeunesse à Lodève (1940-1943).

*Marcel GUY*

- Pénitents Blancs de Ganges.

*N.D.L.R. :*

- Une collaboratrice des Études Héraultaises à l'honneur / L'ordre de Grandmont, les émaux méridionaux et Mme Marie-Madeleine Gauthier.

*Tiéric DAULLE :*

- Confederacion Occitana de las Escàlas Calandretas, Collègi Calandreta Leon Còrdas.

*Chr. PORTEFAIX-VEZIAN :*

- La vie quotidienne à Paulhan de 1939 à 1945.

*André SOUYRIS-ROLLAND :*

- Les Audois dans l'armée de la Libération.

*Marianne LEULLIEZ :*

- Université Paul Valéry, le Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon.

*Roland GALTIER :*

- L'orgue romain d'Aquincum.

*Danielle TERRER :*

- Un portrait du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. redécouvert à Neffiès (Hérault).

<http://www.etudeshernautaises.fr/>

